

COMMUNE DE LEGNY
Conseil municipal du 13 décembre 2011

Le treize décembre 2011 à vingt heures, le Conseil municipal de LEGNY s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame S. JOVILLARD, Maire.

Etaient présents : Madame S.JOVILLARD, Messieurs M. VIEUX, J.PLASSE, O.MORIN, J.C.DELESTRA, G. GUNTHER, D. CORDIER, G. PICAMAL, Mmes L. DUPORT, MC. BRAYMAND

Public présent : Mme MELLON, secrétaire de Mairie

Mme le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour, et d'en supprimer une autre.

Après bref exposé des délibérations concernées, le Conseil Municipal accepte ces modifications à l'unanimité.

1. Délibérations soumises au vote :

a. Décision modificative sur le budget du RAMI

Virement de 450 € de l'article 022 « dépenses imprévues » à l'article 6218 « Autre personnel extérieur »

Il s'agit de rembourser à la CAF la rémunération de Mme Champagnon, animatrice du RAMI, comme prévu par la convention de mise à disposition en date du 1^{er} janvier 2011.

Adopté à l'unanimité

b. Décisions modificatives sur le budget de la commune :

- virement de 2041 € du chapitre 065 "Autres charges de gestion courante" au chapitre 012 "Charges de personnel"

- virement de 845 € du chapitre 011 "Charges à caractère général" au chapitre 012 "Charges de personnel"

Les charges salariales ont été plus importantes que prévu, à cause des heures supplémentaires faites par le personnel communal, eu égard notamment aux modifications d'organisation de l'école.

Adopté à l'unanimité

c. Avenant à la délibération portant création de la régie de recettes pour la cantine et la garderie périscolaire : limitation de l'encaisse à 400 € au lieu de 2000 €.

Le contrôle de la régie de la cantine et garderie effectué par M. Piemontesi a fait apparaître que le montant de l'encaisse autorisée paraissait trop élevé au vu des recettes attendues. Il convient de la modifier.

Adopté à l'unanimité

d. Renouvellement de la convention de ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole, à hauteur maximum de 70 000 €

- L'opération micro-crèche va démarrer tôt en 2012.
- Dans le cadre du marché, la commune devra peut-être payer des acomptes, rémunérer des bureaux d'étude, mais en plus faire face à ses dépenses ordinaires, dont le remboursement d'emprunts.
- La reconduction de la ligne de trésorerie dans les mêmes conditions qu'en 2011 permet de faire face à ces situations, avec souplesse, puisque la commune prend et rend les sommes dont elle a besoin comme elle le souhaite.
- Quand la commune prélève des sommes sur cette ligne, elle paye une commission d'engagement.
- Le coût s'élève à 1.87% au démarrage, puis indexé sur l'EURIBOR.

Adopté à l'unanimité

e. Financement micro-crèche :

- Ouverture de la micro-crèche prévue en septembre.
- Certaines demandes de subventions ont abouti, d'autres restent en attente de réponses.
- Restera à financer par la commune 200 000 € environ.
- Cette opération va générer des recettes sous forme de loyer, à hauteur de 1000 € par mois environ.

Ligne de préfinancement des subventions : 300 000 euros sur 12 mois, à taux variable

- 350 000 € de subventions attendues
- Cette ligne permettra de pallier le décalage entre les dépenses et les recettes attendues.
- Même si la commune n'obtient pas toutes les subventions attendues, la banque assure à hauteur du montant prévu sur 12 mois, à condition de contractualiser dans le même établissement un financement longue durée.
- Au final, c'est le même fonctionnement que la ligne de trésorerie.

Prêt à taux fixe : 250 000 euros maximum sur 15 échéances annuelles constantes à 4.66%

- Il s'agit du financement de la part de la commune.
- Les échéances seront semestrielles, soit environ 9 340 €/semestre, ce qui permet de mieux gérer la trésorerie.

Adopté à l'unanimité

f. Création de l'opération micro-crèche au budget 2011

Il s'agit de créer l'opération dès 2011 pour assurer les dépenses qui auront lieu avant le vote du budget 2012.

Recettes : 200 000 € (emprunt)
10 000 € de subvention parlementaire
112 000 € de subvention CAF

Dépenses : 322 000 €

Ces montants apparaîtront en restes à réaliser en 2012.

Adopté à l'unanimité

g. Adoption et financement du projet micro-crèche et sollicitation de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Il s'agit de solliciter le concours financier de l'Etat pour le projet micro-crèche. 73260 € sont attendus, sur la base des dépenses hors foncier. L'octroi de la subvention dépend de critères tels que l'intérêt de l'opération, l'urgence, l'intérêt pour le territoire, etc.

Adopté à l'unanimité

h. Micro-crèche : autorisation donnée à Mme le Maire de lancer la procédure de marché sous forme de procédure adaptée et de signer le marché afférent, ainsi que de relancer la procédure en cas marché ou lot(s) infructueux.

Adopté à l'unanimité

i. Avenant à la délibération n° 2011.35 : modification du montant d'achat du terrain à M. Chalus (350 euros au lieu de 300).

Il s'agit d'une erreur matérielle. Il convient de rectifier le montant du terrain afin de procéder à son achat.

Adopté à l'unanimité

2. Compte-rendu des différents conseils d'administration et réunions intercommunales

Jean-Claude DELESTRA : pas de commission.

Signale que, suite au dernier Conseil Municipal, l'indemnité versée à la CCPBO par le SAVA pour le raccordement à la Flachère est justifiée.

Marie-Claire BRAYMAND : Commission Enfance-Jeunesse

- Présentation des plans de la micro-crèche
- Point sur le Conseil d'Ecole en détail
- Nouvelle réunion prévue début 2012, notamment pour aborder la question des effectifs à la rentrée 2012.

Jérôme PLASSE : Syndicat des Eaux

- 944 000 m³ distribués, dont 13 000 proviennent de la source de Joux. C'est de cette source que proviennent les différents problèmes détectés. Pour la source de Joux (1,5 % de la production totale), les problèmes correspondent à des références de qualité et non pas des limites de qualité.
- rendement du réseau :
1 fuite tous les 2 kms correspond à un indice linéaire de perte calculé par moyenne sur 3 années consécutives sur l'ensemble du réseau : celui-ci est de 2m³/jour/km
2,93€/m³ ttc pour une consommation de 120m³/an (en région Rhône-Alpes, en 2009, le prix moyen de l'eau était de 3,04€/m³)
Environ 657 000 m³ facturés (+13% par-rapport à 2009)
- 6600 clients – plus que 120 compteurs à changer.
- Augmentation des tarifs à prévoir suite à une modification légale. La part variable va passer à 70% et la part fixe à 30%.
- Le prix actuel du m³ est dans la moyenne basse (2.90 € / 120 m³)
- Augmentation de 10% du volume consommé, dûe principalement aux travaux de l'autoroute
- Pour ce qui concerne les travaux 2012 sur notre commune (sur le secteur du Margand), la canalisation concernée passe à Boitrolles et alimente les communes du Breuil et de Chessy pour un montant de travaux de 145 000€..
- Le problème de débit d'eau à la Ferme des Granges n'est pas résolu.

Dominique CORDIER : réunion inter-associations

Les objectifs de cette réunion étaient :

- Mieux se connaître
- Présenter les projets des uns et des autres
- Présenter de quelle manière la mairie peut intervenir en terme de moyens, de communication, d'aide au démarrage...

Toutes les associations étaient représentées.

Des rappels ont été faits concernant :

- Le prêt de la salle des fêtes : modalités...
 - L'obligation d'être assuré
 - Le tri des ordures ménagères
 - o Les containers sont bien souvent déjà pleins quand arrive le WE
 - o Idée de fermer le local pour le réserver aux locataires de la salle
 - o Ou dédier un container à la salle des fêtes
 - o En même temps, il faut éviter les décharges sauvages
 - L'utilisation du lave-vaisselle
 - o Demande : afficher le mode d'emploi (M. PICAMAL s'en occupe)
 - o Ajouter des bacs pour laver + de vaisselle
- M. Picamal ajoute qu'il serait souhaitable de pouvoir ajouter du produit de rinçage avec un tuyau relié à la machine.
- Les changements de bureau : il est important que la mairie en soit informée et dispose de toutes les coordonnées nécessaires (des fiches ont été distribuées à cet effet).

M. VIEUX : voirie communautaire

1 partie de la chaussée qui était prévue dans les travaux ne sera pas faite suite au refus d'un riverain.

Mme le Maire rappelle que la CCPBO classe les voies selon plusieurs critères. Les demandes des communes sont donc étudiées en fonction de ceux-ci. Il n'est plus alloué de montant de travaux par commune. Seule la CCPBO est en mesure de prendre les décisions concernant la voirie communautaire.

L'éclairage de la cour de l'école a été mis en place. La minuterie est branchée. Le système est photosensible.

Madame le Maire :

CA Club des 8 :

- Très bonne fréquentation
- Bénéfice de 3000 € à fin novembre
- Le problème de locaux ne devrait plus en être un : mise à disposition d'une salle de l'ancienne cure à Theizé pour les vacances scolaires.
- Passerelle avec la Ribambelle à améliorer.

Réunion publique LGV :

- Présentation du projet LGV Paris-Lyon qui viendrait en dédoublement de la ligne existante à l'horizon 2025, via le centre de la France.
www.debatpublic-lgv-pocl.org
- Plusieurs hypothèses de tracés ont été présentées.
- Aucune décision n'est prise pour l'instant. On connaîtra la décision en juin 2012.
- Les Pierres Dorées seraient épargnées mais aucune certitude.
- Il a aussi été question de la saturation des gares lyonnaises, ainsi que des moyens mis en œuvre pour la ligne locale qui a besoin de financements pour assurer son service.

Mr Morin souhaite que soit clairement indiqué que lors de ce tour de table, la parole ne lui a pas été confiée.

3. Questions diverses

- Mme le Maire demande que chaque conseiller réfléchisse sur la préparation budgétaire 2012, sachant que de nouvelles contraintes budgétaires arrivent, comme la formation incendie obligatoire. Mr Picamal signale que pour la mise en conformité des portes de la salle des fêtes coté vestiaire, celles-ci doivent s'ouvrir vers l'extérieur. Mme le Maire rappelle que toutes les considérations autour de la protection incendie ont fait l'objet d'un diagnostic et sont suivies par Lucie Duport. Mme le maire précise que 3 tests de formation incendie seront effectués dans l'année.
- Mr Gunther demande de participer à la commission bâtiments et de travailler sur la nouvelle construction mini crèche : Mme le Maire lui répond qu'à ce jour, Mr Vieux, Adjoint en charge de la voirie et des bâtiments communaux et elle-même suivent ce chantier, qu'il n'y a lieu d'être plus nombreux aux réunions de chantier mais qu'elle ne manquera pas si le besoin le nécessitait de faire appel à lui.
- Mme le Maire informe le Conseil de la démission de Sylvain GROS du Conseil Municipal.

Cérémonie des vœux du maire le vendredi 6 janvier 2012

Rédaction en cours d'un bulletin municipal : demande de diffusion d'information à transmettre rapidement à S JOVILLARD.